

DATE : 10 octobre 2023

La réunion ordinaire du Conseil municipal de Clarendon s'est tenue la nuit susmentionnée, dans la salle du Conseil située au C427 route 148 à Clarendon. Étaient présents : Maire Edward Walsh, Cr. Younge, Cr. Elliott, Cr. Dagg, Cr. Holmes, Cr. Hanna & Cr. Smith. La greffière-trésorière Patricia Hobbs a également assisté à la réunion.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**Déclaration de conflit d'intérêts :**

Un conflit d'intérêts survient lorsque les élus sont placés dans une situation où ils doivent choisir entre leurs intérêts personnels, ou ceux de leur entourage, et l'intérêt public. Les articles de la loi sur les élections municipales et les référendums relatifs aux conflits d'intérêts visent à garantir que le processus de prise de décision au sein d'un conseil municipal n'est pas entaché par des considérations personnelles.

Participation du public : Aucune

Le maire Ed Walsh ouvre la séance à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

153-10-2023 Proposé par Cr. Hanna

Appuyé par : Cr. Dagg

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 10 octobre 2023.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 26 septembre 2023

154-10-2023 Proposé par : Cr. Elliott

Appuyé par : Cr : Cr. Younge

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023.

Adoptée

4. RAPPORT DU MAIRE - Le maire donne un rapport sur le récent congrès de la FQM qui a eu lieu dans la ville de Québec.

- Il a aussi donné une mise à jour des discussions sur le budget à la MRC ainsi qu'un rapport sur la réunion de la police à laquelle il a assisté récemment.

5. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

5.1 - Demande de financement pour des gradins pour l'école Pontiac High. - Une demande a été reçue pour le financement de nouveaux gradins pour l'école Pontiac High.

155-10-2023 Proposé par : Cr. Dagg

Appuyé par : Cr : Cr. Smith

Et résolu unanimement d'acheter 5 sièges au coût de 1000,00\$ qui sera pris du surplus accumulé.

5.2 Demande de don pour la graduation de l'école secondaire Pontiac 2023

156-10-2023 Proposé par : Cr. Elliott

Appuyé par : Cr : Cr. Younge

Et résolu unanimement de donner 200.00\$ chacun à deux étudiants de Clarendon.

5.3 - Centre culturel de Shawville - Déposé et discuté

6. RAPPORT FINANCIER ET/OU COMPTES A PAYER

Les comptes à payer d'un montant de 535 007,38 \$ sont présentés.

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA LISTE DES FACTURES

Certificat de disponibilité des crédits

Je soussignée, Patricia Hobbs, Directrice Générale de la Municipalité de Clarendon, certifie que les crédits disponibles sont suffisants pour effectuer les dépenses mentionnées ci-dessus.

En foi de quoi, ce certificat est donné à Clarendon ce 10^{ème} jour d'octobre 2023.

_____ Patricia Hobbs _____

Patricia Hobbs - Greffière-trésorière

157-10-2023 Proposé par Cr. Dagg

Appuyé par : Cr. Younge

Il est résolu de payer les factures au montant de 535 007,38\$.

Adopté

7. RÉUNIONS ET RAPPORTS DES COMITÉS

7.1 COMITÉ DU PERSONNEL

7.2 COMITÉ LUP

7.3 COMITÉ DES TRANSPORTS

7.3.1 - Appels d'offres pour le gravier

Un appel d'offres a été lancé sur le SEAO pour 18 000 tonnes de gravier pour chacune des années 2024 et 2025. Quatre soumissions ont été reçues et les résultats suivants ont été obtenus :

11802441 Canada Inc	10,65 \$/MT pour 2024 10,98 \$/MT pour 2025
Campbell's Bay Ciment	8,00 \$/MT pour 2024 8,59 \$/MT pour 2025
Lamarche & McGinty	6,63 \$/MT pour 2024 7,09 \$/MT pour 2025
Darwin Stephens	12,75 \$/MT pour 2024 14,75 \$/MT pour 2025

158-10-2023 Proposé par : Cr. Smith

Appuyé par : Cr : Cr. Elliott

Et accepté à l'unanimité d'accepter la soumission la plus basse de Lamarche McGuinty.

7.3.2 - Mise à jour sur la demande d'accès - Déposé et discuté

7.4 COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

7.5 COMITÉ DES FINANCES

7.5.1 - Rapport des vérificateurs pour l'année se terminant le 31 décembre 2022

Le directeur général a déposé le rapport des vérificateurs externes pour l'année se terminant le 31 décembre 2022, lequel fait état d'un excédent de 356 742 \$.

7.5.2 - Motion visant à transmettre les dossiers fiscaux en souffrance à RPGL Avocats

159-10-2023 Proposée par : Cr. Holmes

Appuyé par : Cr : Cr. Hanna

D'envoyer tous les dossiers avec 2022 taxes dues à l'avocat pour qu'il perçoive les taxes. Un vote a lieu.

5 pour 1 contre

La motion est adoptée.

7.6 COMITÉ DES INCENDIES

7.7 GESTION DES DÉCHETS

7.7.1 - Mise à jour sur le site des plastiques agricoles

7.8 COMITÉ DE L'ASSOCIATION DES COTTAGES

7.8.1 - Demande d'avis juridique

160-10-2023 Proposition de : Cr. Hanna

Appuyé par : Cr : Cr. Holmes

Demander un avis juridique pour l'utilisation de la propriété de Clarendon.

Un vote a eu lieu. 5 pour 1 contre

La motion est adoptée.

7.9 COMITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

8. Règlement modifiant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 911

Municipalité de Clarendon

Province de Québec

2023-003

RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT que la Loi sur la sécurité civile prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit assurer les services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'en assurer le financement ;

CONSIDÉRANT que le 28 septembre 2023, le gouvernement a adopté un règlement modifiant le Règlement sur la taxe municipale pour le 9-1-1, ayant pour effet de :

- Augmenter le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1er janvier 2024 ;

- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe qui sera applicable le 1er janvier de chaque année à compter de 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au règlement régissant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités adaptent leurs règlements, conformément à l'article 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la LFM prévoit que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE

161-10-2023 SUR PROPOSITION du Cr. Holmes

APPUYÉE PAR : Cr. Younge

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Clarendon adopte le règlement n° 2023-003 modifiant le règlement n° 2009-242.

QUE ce règlement soit conservé dans le livre des règlements de la Municipalité de Clarendon.

9.. Divers et discussion

Une discussion a eu lieu au sujet de la nécessité de réparer la lumière d'Hydro au chemin Radford et la 7e concession.

10. AJOURNEMENT

161(a)-10-2023 Proposition du Cr. Holmes de lever la séance du 10 octobre 2023 à 21 h 30.

